

Montpellier, le Mercredi 27 mars 2019

ENVIRONNEMENT

Installation de stockage de déchets non dangereux de Saint-Jean-de-Libron Réunion avec le sous-préfet de Béziers et les représentants des associations de riverains

Mardi 26 mars 2019, le sous-Préfet de Béziers a réuni les représentants des associations de riverains de l'installation de stockage de déchets non dangereux de St Jean de Libron, de la communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée (CABM), exploitant du site et des élus de la commune de Béziers dont le maire, M. Ménard.

Cette réunion avait pour but de présenter les actions menées par la CABM au cours des derniers mois et celles à venir pour supprimer les émissions odorantes du site ressenties par les riverains.

Ces actions doivent permettre de respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation de l'installation de stockage de déchets. Par arrêté de mise en demeure du 29 janvier 2019, le Préfet a rappelé à la CABM ses obligations en la matière en fixant des échéances pour la réalisation de travaux particuliers et pour s'assurer de leur efficacité.

A ce jour, les travaux prescrits ont bien été effectués par l'agglomération de Béziers-Méditerranée. Toutefois, bien qu'en diminution, les émissions de biogaz persistent. Elles sont toujours à l'origine de nuisances olfactives ponctuelles à l'extérieur du site.

Des travaux complémentaires sont d'ores et déjà prévus par la CABM pour atteindre les objectifs fixés par l'arrêté d'autorisation et ainsi supprimer les nuisances ressenties par les riverains.

Une surveillance des rejets à l'extérieur du site, notamment chez les riverains, va être mise en place dès le mois d'avril afin de quantifier ces rejets. Ce réseau de surveillance est confié à l'organisme agréé ATMO Occitanie.

Une analyse des résultats de la surveillance des rejets sera effectuée par l'agence régionale de santé (ARS) dès réception des résultats.

Le préfet prescrira avant la fin du mois d'avril 2019 des travaux complémentaires et le cas échéant la suspension de la prise en charge sur ce site de tout déchet susceptible de contenir de la matière organique.

Une nouvelle réunion sera organisée en juin afin de faire un point sur les résultats obtenus et sur les éventuelles modifications de fonctionnement du site.

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



@prefet34

